



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq.

Présents : 20

Excusé : 9

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Éric BARRAT, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Monsieur Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

DCM N°2025-54 Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Aide aux travaux de proximité – Installation d'un distributeur automatique de billets dans un local communal en centre-village

Rapporteur : Antoine BRUNO

Le rapporteur explique que la commune de Saint-Mitre-les-Remparts ne dispose actuellement que de deux distributeurs automatiques de billets (DAB), situés tous les deux à l'écart du centre ancien.

Cet éloignement pénalise les habitants, notamment les personnes âgées ou peu à l'aise avec les outils numériques, mais également les commerçants et les visiteurs, contraints de se déplacer en voiture pour effectuer un retrait en espèces.

Dans un contexte de raréfaction des services bancaires physiques, la municipalité souhaite réintroduire ce service de base au cœur du village afin de répondre aux besoins de la population, renforcer l'attractivité du centre-bourg et soutenir le commerce local.

Le projet consiste à créer un DAB sécurisé dans un local communal du centre ancien, avec :

- La fourniture, l'installation et la sécurisation de l'automate pour 21 163 € HT ;
- Les travaux préparatoires et de maçonnerie nécessaires à l'intégration du dispositif dans le bâtiment existant pour 21 037 € HT.

Le coût total de l'opération s'élève à 42 200 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	70 %	29 540,00 euros
Autofinancement		
Commune de Saint-Mitre-les-Remparts	30 %	12 660,00 euros
TOTAL	100 %	42 200,00 euros

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250929-DEL2025-54-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

Le rapporteur propose donc aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'éloignement des deux distributeurs automatiques de billets existant sur le territoire communal ;
Considérant la nécessité de rétablir un accès équitable aux services de proximité pour tous les habitants, notamment les publics fragiles ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité, à hauteur de 29 540 € HT, soit 70 % du coût total de l'opération ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet, à hauteur de 42 200 € HT, avec une aide départementale sollicitée à 70 % (29 540 €) et un autofinancement communal de 30 % (12 660 €) ;

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité, pour un montant de travaux s'élevant à 42 200,00 € HT ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal de l'exercice 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250929-DEL2025-54-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025